

# Le fonds de soutien de l'Association Européenne des Magistrats (AEM) vient en aide à nos collègues Turcs

José IGREJA MATOS, magistrat portugais, Président de l'AEM



## L'ESPOIR N'EST PAS UN VAIN MOT

*Cet article a été publié dans la revue de l'association allemande des magistrats en mai 2021. Son auteur, José IGREJA MATOS, président de l'Association européenne des magistrats et premier vice-président de l'association internationale des magistrats (IAJ-UIM), a souhaité qu'en soit assurée une large diffusion afin d'alerter le monde judiciaire européen sur la situation des magistrats en Turquie et d'attirer l'attention sur ce **fonds, créé en 2016 et reconduit depuis, destiné à fournir une aide humanitaire à nos collègues turcs.** C'est pourquoi nous avons décidé d'en publier la traduction dans le NPJ.*

**M**is sur pied quelques mois seulement après l'effondrement de l'État de Droit en Turquie, le Fonds de Soutien de l'Association Européenne des Magistrats a secouru des centaines de

juges et de procureurs. Cependant, leur situation a connu une nouvelle détérioration à cause de la pandémie. Notre Association se doit de faire un nouveau geste en direction de nos collègues Turcs que nous n'abandonnerons jamais à leur sort.

Les chiffres, accablants, parlent d'eux-mêmes.

Depuis 2016, plus de 4 500 juges et procureurs turcs ont perdu leur emploi et au moins 2 450 d'entre eux ont été arrêtés.

Les juges et les procureurs ont été détenus dans des prisons ordinaires, entassés dans des cellules surpeuplées ou placés à l'isolement, dans des conditions qui violent les droits humains les plus élémentaires. Ils se sont vus licenciés sans même la moindre parodie de procès, leurs biens confisqués, et l'Association indépendante qui représentait le système judiciaire (YARSAV), membre éminent de l'AEM, a été dissoute par voie administrative. Si, le cas échéant, ils sortent de prison, on les considère comme des parias. Systématiquement dépossédés de tous leurs biens, il leur est pratiquement impossible de trouver du travail car ils sont étiquetés « terroristes » selon une inscription qui figure sur leur carte de sécurité sociale. Fournir du travail à un de ces collègues, même pour des tâches subalternes, c'est courir un réel danger.

De nombreux témoignages concernant cette situation alarmante nous sont parvenus à notre bureau central de Rome sous la forme de centaines de lettres écrites par des collègues Turcs, par leurs conjoints ou par leurs familles. Les mots étaient très forts, la douleur quasi insup-

portable ; il était évident que l'AEM se devait de réagir.

Au cours des 5 dernières années, l'Union Internationale des Magistrats (UIM), et sa branche européenne (AEM) ont fait un nombre considérable de déclarations publiques (96) pour dénoncer la situation de la justice turque, dont plusieurs lettres adressées à l'Union Européenne ainsi qu'aux principales autorités turques. Malheureusement, la plupart du temps, l'AEM s'est heurtée à un silence complice.

En tant que Président de l'Association Européenne des Magistrats, j'ai eu à maintes reprises, lors d'interventions publiques, l'occasion de rappeler la terrible épreuve que traversent nos collègues Turcs, d'alerter la communauté et d'attirer son attention sur le degré jamais atteint jusqu'alors de violation des droits de l'homme qui vise le système judiciaire. L'AEM a officiellement préparé et soutenu la candidature de Murat ARSLAN, l'héroïque président de YARSAV, au prix Vaclav Havel du Conseil de l'Europe ; son élection en 2017 a permis de façon éclatante de reconnaître en lui « un soutien indéfectible de l'indépendance de la justice » selon les termes exacts de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Cependant, l'AEM a pris conscience du fait qu'il convenait d'accentuer l'effort dans une perspective humanitaire. Comment ne pas tenir compte des appels à l'aide désespérés qui s'exprimaient dans toutes ces lettres ?

Par conséquent, compte tenu de l'article 6 de nos statuts et de l'article 10 des statuts de l'UIM et dans la ligne des pouvoirs

## Le fonds de soutien de l'Association Européenne des Magistrats (AEM) vient en aide à nos collègues Turcs

conférés dès octobre 2016 par le Conseil Central de l'UIM, un Fonds de Soutien a été mis en place afin de venir en aide aux personnels de justice des pays représentés par l'AEM.

La décision a été prise de fournir une assistance financière aux collègues qui ont fait une demande d'aide et ont fourni des preuves irréfutables à l'appui de cette demande. La Commission des Règlements du Fonds de Soutien, approuvée par l'Assemblée Générale, a décidé d'accorder en priorité son soutien aux personnes qui ont des enfants en bas âge ou qui souffrent de maladies graves. Afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre de familles, les versements se situent à des niveaux modestes allant de 500 à 900 euros. Un comité composé de juges provenant de cinq pays a été rapidement mis sur pied pour sélectionner les bénéficiaires des aides ainsi que les sommes allouées.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds a versé la somme non négligeable de 205 000 euros et est venu en aide à plus de 300 familles.

Concernant nos collègues Turcs, l'aspect moral de notre soutien a toujours été aussi important que l'aspect financier. C'est pourquoi, à chaque fois que nous apportons une réponse à une demande d'assistance, nous ne manquons jamais de joindre un message de solidarité et d'empathie, ainsi formulé : « L'UIM et l'AEM, notamment les magistrats européens, vous expriment leur solidarité et leur soutien et vous souhaitent, ainsi qu'à tous vos collègues turcs, de surmonter les dures épreuves que vous traversez. Nous sommes de tout cœur avec vous. »

La reconnaissance exprimée dans les nombreuses réponses qui nous parviennent sont, de toute évidence, ce qui nous motive le plus. Permettez-moi d'en citer deux. Je cite : « Merci pour votre générosité. Malheureusement, nous avons oublié depuis longtemps que nous sommes des êtres humains. Que ma demande soit retenue ou non, vous nous avez permis de ne pas oublier que nous sommes des êtres humains. Merci encore. »

Encore un message provenant d'une collègue qui nous raconte à quel point son fils de trois ans a été ému par le modeste jouet que nous lui avions envoyé. « Comment tu as fait pour l'acheter, maman ? » a-t-il demandé. « Un grand merci à nos collègues magistrats de toute l'Europe pour leur sympathie. »

La généreuse contribution de l'Association des magistrats Allemands (DRB) a été décisive pour la mise en œuvre du Fonds d'Entraide en ce qui concerne le soutien matériel et moral apporté à des centaines de magistrats Turcs et à leurs familles en détresse. L'AEM - la plus grande organisation de magistrats d'Europe, qui regroupe 44 associations nationales de notre continent - souhaite rendre publiquement hommage au soutien sans faille des magistrats allemands, qu'il s'agisse de leur association ou de dons individuels.

Malheureusement, après de longues années difficiles, la situation calamiteuse qui justifie la création du Fonds demeure la même, voire a empiré. Le régime autoritaire se montre inflexible alors que la dégradation de la situation économique en Turquie a été gravement accentuée par la pandémie du Covid 19. Ce qui explique que, au cours des trois premiers mois de l'année en cours, l'AEM a reçu davantage de demandes qu'au cours de toute l'année 2019 et des six premiers mois de l'année 2020.

Les effets dévastateurs du Covid 19 affectent davantage les personnes les plus fragiles de nos sociétés. Des efforts s'imposent et seraient les bienvenus, notamment dans la période de grandes difficultés que nous traversons tous. La crise que connaît l'État de Droit en Europe, notamment en Pologne et en Hongrie, a contraint les magistrats Européens et leur Association à un engagement sans faille sur la scène internationale – Union Européenne, Conseil de L'Europe, Nations Unies, etc. Ainsi notre présence est-elle plus nécessaire que jamais, et l'AEM est sans cesse sollicitée par les acteurs majeurs en Europe afin d'intervenir dans le domaine de la justice.

Ceci dit, rien dans notre action n'a été plus gratifiant que notre effort de soutien à la justice turque.

Il faut que les juges et les procureurs, ainsi que les juristes de façon générale, se situent en première ligne dans l'engagement éthique de défense de l'intégrité d'un système judiciaire sans compromission. Comme l'a déclaré le philosophe allemand Arthur Schopenhauer, tout compte fait, c'est sur la compassion que repose la morale.

Grâce à votre générosité, nous allons continuer de soutenir, quoi qu'il en coûte, nos collègues turcs et leurs familles. Ils apportent la preuve, chaque jour, par leur résilience dans l'adversité, que l'espoir n'est pas un vain mot.

### Appel à vos contributions

De nombreux collègues turcs sont toujours incarcérés. Certains ont été condamnés à de lourdes peines (8 ans d'emprisonnement pour l'ancien président de l'association Yarsav, membre de l'AEM).

Les critères d'attribution des fonds (situation d'urgence du fait de l'incarcération ou de la perte de l'emploi de magistrat) ont été élargis aux collègues libérés de prison et aux besoins liés à la santé et à l'éducation des enfants.

Il est possible de contribuer individuellement sur le compte suivant, géré par des collègues de l'AEM :

Agency: Rome (Italy), Palazzo di Giustizia 30092  
IBAN code: IT56 0 02008 05101 000104586019  
BIC/Swift code: UNCRITMIB52